

Mme de Sévigné de s'écrier avec son air le plus triomphant : "Voilà au vrai comme la chose se passa. Vous m'avouerez qu'il n'y a rien de plus spirituel, de plus délicat, et même de plus plaisant." Ensuite, Fouquet continua sa défense et rappela les services qu'il avait rendus au cardinal, les remerciemens qu'il en avaient reçus et qui se seraient trouvés dans ses papiers si on ne les eût soustraits ; puis enfin, la noire ingratitude dont il en avait été payé. Mais de ce que la conduite du chancelier n'avait pas été exempte de reproches dans les troubles de la Fronde, de ce que le cardinal Mazarin n'avait pas eu pour Fouquet toute la reconnaissance à laquelle celui-ci s'attendait, s'ensuivait-il que l'accusation n'eût aucun fondement ? L'amitié la plus vive pouvait seule se faire illusion à ce point ; et loin que les troubles encore récents de la Fronde dussent servir d'excuse à Fouquet, la raison d'Etat voulait, au contraire, qu'il fût puni d'autant plus sévèrement qu'on était plus rapproché des temps où l'entreprise d'un pareil projet aurait pu être tentée avec quelque chance de succès.

Enfin les interrogatoires furent clos le 4 décembre, et les rapporteurs résumèrent l'affaire. M. d'Ormesson parla le premier. On a déjà vu de quel côté il était. "M. d'Ormesson m'a priée de ne plus le voir que l'affaire soit jugée, dit encore Mme de Sévigné ; il est dans le conclave et ne veut plus avoir de commerce avec le monde. Il affecte une grande réserve ; il ne parle point mais il écoute ; et j'ai eu le plaisir, en lui disant adieu, de lui dire tout ce que je pense." Son résumé dura sept jours. Il eut à examiner quatre-vingt-seize chefs d'accusation. Il reconnut vrais la plupart des griefs concernant le pécuniaire, trouvant inconcevable, dit-il, que le surintendant ait pu voler en quatre mois plus de 4 millions. A l'égard des dépenses faites par l'accusé, elles étaient au-delà de toute raison.

Il est vrai qu'on l'avait vu garder assez de mesure dans l'adversité, mais il n'en avait gardé aucune dans sa prospérité ; l'on voulait prétendre que la dissipation n'était pas un crime, mais quant à lui il n'était pas de cet avis, les fortunes subites lui paraissant suspectes. Pour ce qui était du crime d'Etat, le projet en était fort méchant, absolument inexorable, et on ne saurait trouver une bonne raison pour le défendre ; ce projet était l'effet d'une ambition déréglée, d'un esprit blessé de la maladie du temps de se rendre considérable ; c'était l'œuvre d'un homme enivré de sa fortune, dont les pensées étaient vagues et se portaient partout ; pour en finir, c'était une méchante pensée, indigne d'un homme d'honneur."

Voici quelles furent les conclusions de M. d'Ormesson :

"Par toutes ces considérations, il y a lieu de déclarer l'accusé durement atteint et convaincu d'abus de malversations par lui commises au faict des finances ; pour réparation de quoy, ensemble pour les autres cas résultant du procez, d'ordonner qu'il sera banny à perpétuité hors du royaume, enjoint à lui de garder son ban à peine de la vie, ses biens confisqués."

Veut-on savoir maintenant les motifs réels qui déterminèrent M. d'Ormesson et l'effet que ses conclusions produisirent dans Paris ? Son journal nous l'apprend.

"Il me semble que l'on fut satisfait de moi et j'en remercie Dieu. Jamais il ne s'est fait tant de prières que pour cette affaire. La conjoncture des rentes et autres affaires publiques, où tout le monde s'est trouvé blessé, fait qu'il n'y a personne qui ne souhaite le salut de M. Fouquet, autant par haine pour ses ennemis que par amitié pour lui."

Et un peu plus loin :

"Je ne puis omettre que l'approbation de mon opinion est si politique, si grande et si générale, qu'il n'y a personne qui ne m'en fasse compliment, et que j'en reçois de toute part des lettres de conjouissance. Dieu en soit loué !"

Les amis de Fouquet trouvèrent les conclusions de M. d'Ormesson un peu sévères ; néanmoins ils firent des vœux pour qu'elles fussent adoptées par la majorité des juges, et l'on savait, au surplus, que les espérances de la famille n'allaient pas au-delà. Après M. d'Ormesson, c'était à M. de Sainte-Hélène, son camarade très indigne, à reprendre l'affaire. On devine de quelle main lui vient cette qualification, et il est inutile d'ajouter que, d'après la même autorité, il le fit *pauvrement, misérablement*, sans s'appuyer sur rien. M. de Sainte-Hélène conclut à ce que l'accusé eût la tête tranchée. Pussort, l'oncle de Colbert, le trouva digne de la corde et du gibet ; mais, en raison des charges qu'il avait exercées, il se rangea à l'avis de M. de Sainte-Hélène. Et Mme de Sévigné de s'écrier, non sans raison : "Que dites-vous de cette modération ? C'est à cause qu'il est oncle de M. Colbert et qu'il a été récusé qu'il a voulu en user si honnêtement. Pour moi, je saute aux nues quand je pense à cette infamie." Cependant le jour du jugement approchait, et de part et d'autre l'intrigue redoublait d'efforts. D'un côté, on répétait que le roi avait dit, en parlant de Fouquet : C'est un homme dangereux. "Quant à Colbert, il est tellement enragé, écrivait encore Madame de Sévigné, qu'on attend quelque chose d'atroce et d'injuste qui nous remettra au désespoir." En même temps on offrait aux juges de leur rembourser ce qu'ils perdaient à la suppression des rentes et on leur donnait quittance de ce qu'ils auraient eu à payer pour le droit annuel de leurs charges. Mais si le roi avait des cordes puissantes à sa disposition, les amis et la famille de Fouquet ne négligeaient rien pour mettre la chance de leur côté. Le bruit courait qu'on avait fait gagner M. de Roxante, un des juges, par une dame à qui l'on avait donné de l'argent. Selon M. d'Ormesson, le fils de M. de Pontchartrain avait dit à son père, en se jetant à ses genoux : "Ne nous déshonorez pas en votant la mort, sinon je quitte la robe." Qui n'a lu en outre de Mme de Sévigné ce dévouement héroïque d'un autre juge, de M. de Mazenau ? Malade à mourir, souffrant des douleurs horribles, il se faisait porter à l'audience pour ne pas perdre son droit de voter, et il y rendit un jour deux pierres d'une grosseur considérable. M. le prince de Condé, Turenne sollicitaient aussi, et l'on cite un mot de ce dernier qui peint bien l'état des esprits. Quelqu'un blâmait devant lui l'emportement de Colbert et louait la modération de Le Tellier : "Oui, dit Turenne, je crois que M. Colbert a plus d'envie qu'il soit pendu, et que M. Le Tellier a plus de peur qu'il ne le soit pas." Enfin, faut-il le dire ? vers le 15 décembre, une comète d'une grandeur considérable, dont la queue se dirigeait du côté de la Bastille, avait paru à l'horizon. D'abord on n'y avait pas cru ; on s'en était moqué. Mais bientôt il n'en fallut plus douter. N'était-ce pas d'un heureux présage en faveur de l'accusé ? "La comète me fait beaucoup d'honneur," aurait dit Fouquet à ce sujet. Mais enfin le dernier jour est venu. "Depuis quelque temps (je demande pardon de faire des emprunts si fréquents à des lettres que tout le monde sait par cœur), depuis quelque temps, dit Mme de Sévigné, on ne parle d'autre chose ; on raisonne, on tire des conséquences, on compte sur ses doigts, on s'attendrit, on craint, on souhaite, on hait, on admire, on est triste, on est accablé." Cet accablement, du reste, n'était que trop naturel. Chacun des juges opinait ouvertement en faisant connaître